

# COMPTE RENDU

## du

### Conseil municipal du 15 décembre 2021

Présents : Florence BINAUX LE CLECH - Christelle LECHAUX -Nadia YOSMAYAN- Martine ZORIO - Lionel DE BECKER  
François HUET- Damien LECOCQ - Bruno LEFEBVRE - Stefan RICHTER - Cyril SZTRAMSKI - Didier PRUVOST –  
Absents excusés ayant donné pouvoir : Carole DEHOLLANDER pouvoir à Florence BINAUX LE CLECH - Jérémy  
COSSON pouvoir à Christelle LECHAUX  
Absents excusés : Mireille MERTZ- Martine ZORIO  
Secrétaire de mairie : Sylvie DEBRUYNE  
Secrétaire de séance : Christelle LECHAUX

Le compte rendu de conseil municipal du 21 octobre 2021 est adopté à l'unanimité des présents.

## ORDRE DU JOUR

### Délibérations :

- CCVVS : - Rapport de la CLECT- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
  - Désignation d'un conseiller à la commission intercommunale CRTE - Contrat de Relance et de Transition Ecologique
- Parc communal : - Choix de l'offre pour l'étude participative sur le devenir du Parc municipal et des équipements publics
- Décisions modificatives – Virements de crédits Fonctionnement/Investissement
- Délibération pour la mise en œuvre des 1607 heures
- CIG- Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne de la Région Ile-De-France : Avenant n°1portant prolongation de la convention commission de réforme/comité médical
- Bons d'achat de Noël pour les enfants n'ayant pas pu se rendre au spectacle de cirque

### Questions diverses :

- Contrat d'assistance juridique en urbanisme « Concept avocats »
- Accord de la subvention demandée au Département pour le fonds scolaire
- Achat de capteurs CO2 pour les classes de l'école financés par l'Etat
- Achat défibrillateur
- Marché du Noël le 22/12/2021
- Cérémonie des Vœux
- Repas des Aînés

### Information :

Rapport d'activité de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine

### ➤ RAPPORT DE LA CLECT- COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Madame le Maire rappelle que le rapport de la CLECT a été envoyé aux conseillers avec la convocation.  
Dès la réception du rapport, les communes ont 3 mois pour délibérer, la date limite est le 10 février 2022.  
L'absence de vote équivaut à une approbation.

La CLECT est une instance obligatoire au sein des structures intercommunales qui relèvent du régime de la FPU. Elle est composée de 26 membres, 1 représentant par commune. La CLECT est chargée de définir le montant des charges communales en fonctionnement et en investissement induites par ledit transfert aux structures intercommunales. Les dépenses de fonctionnement sont évaluées d'après leur coût réel dans les budgets communaux. La période de référence déterminée par la commission se porte sur les 3 dernières années,

sur la base d'un coût moyen annualisé des dépenses de fonctionnement. Le transfert de charges doit traduire le principe de la neutralité financière du transfert de compétence entre les communes et la communauté de communes et le principe de sincérité budgétaire.

Une majorité des communes adhère à des syndicats de communes statutairement compétents et financés par une quote-part contributive

La méthode de travail de la commission proposée est de retenir la part correspondant au ruissellement sur la base des cotisations constatées en 2020 en y ajoutant les travaux réalisés directement par les communes (montants déclarés). A ces montants déclarés, au titre des principes de neutralité financières et de sincérité budgétaire la CLECT propose une majoration de 0,40 € par habitant afin de prendre en compte l'évolution prévue à la hausse des cotisations en 2021.

Monsieur Huet réprovoque l'augmentation des contributions communales qui s'élève à +20% pour la commune de Saint Gervais

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Approuve par 9 voix pour le rapport de la CLECT.

1 Voix contre, 2 abstentions

➤ **DESIGNATION D'UN CONSEILLER A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE CRTE- CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE**

Par délibération 2021-66 du 22-06-2021, la CCVVS a manifesté sa volonté de de participer à la démarche des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) mise en place par la circulaire du Premier Ministre. Le CRTE permettra de recenser certains projets portés par la CCVVS et/ou des communes qui la composent, en adéquation avec les priorités du projet de territoire et les orientations de l'état dans le domaine de la transition énergétique (lutte contre l'artificialisation des sols, lutte contre les émissions de gaz à effet de serre ...)

La CCVVS a créé une commission « CRTE » (Contrat territorial de relance et de transition écologique). Cette commission a un rôle d'étude émettant des avis simples et des propositions.

Conformément au règlement intérieur, les commissions sont ouvertes aux conseillers municipaux des communes membres.

Il convient de désigner un délégué.

Seul Monsieur Stefan Richter propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, Monsieur Stefan RICHTER Délégué de la commune à la commission CRTE de la CCVVS.

➤ **CHOIX DU BUREAU D'ETUDES POUR L'ETUDE PROGRAMMATIQUE DU PARC**

Le rapport de l'analyse des offres a été envoyé aux conseillers avec la convocation.

Monsieur Stefan RICHTER présente le rapport de l'analyse des offres.

Les plis reçus ayant été jugés recevables, Florence BINAUX LE CLECH, Didier Pruvost et Stefan Richter, ont reçu les équipes ayant déposé un dossier et se sont réunis le 2 décembre pour faire le point sur les dossiers

Les équipes sont numérotées dans l'ordre d'arrivée des dossiers.

Equipe 1 : Atelier de l'Ours

Equipe 2 : Filigrane

Après analyse des offres, La commission recommande au conseil municipal de retenir l'équipe 1. L'Atelier de l'Ours

Voté à l'unanimité

➤ **DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT - BUDGET ASSAINISSEMENT**  
**Virements de crédits**

L'instruction budgétaire et comptable M49 prévoit la constitution de provision pour créances douteuses, en vertu du principe comptable de prudence. La notion de créances douteuses recouvre les restes à recouvrer en recettes de plus de 2 ans, Le montant de ces créances s'élève à 1 017.69 €.

Concernant les impayés de plus de 2 ans sur le budget assainissement d'un montant de 1 017.69 €, la trésorerie demande de prévoir une dépréciation de 15% de la créance soit 152.65€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 15% des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans pour un montant de 152.65 €.

La dépense sera imputée au compte 6817 « Dotations aux dépréciations des actifs circulants » et la recette au compte 4912 « Provision pour dépréciations des comptes de redevables »

- Compte 6817 Dotations aux dépréciations des actifs circulants + 152.65 €

- Compte 615221 Bâtiments publics - 152.65 €

Adopté à l'unanimité.

➤ **BUDGET COMMUNAL 2021 - DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL**  
**Virements de crédits - Section d'investissement**

La trésorerie demande de passer au compte 2031 intitulé « Frais d'études » les études correspondantes aux travaux qui ne sont pas encore suivies de travaux, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir adopter les écritures suivantes en section d'investissement : - Section d'Investissement – Dépenses

- Compte 2031 – Frais d'Etudes	+ 30 100 €
- Compte 2151 – Réseaux de voirie	- 24 100 €
- Compte 2135 – Installation générales, agencements aménagements des constructions	- 6 000 €

Adopté à l'unanimité.

➤ **DELIBERATION TEMPS DE TRAVAIL DE 1607 HEURES PAR AN**

L'article 47 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique impose aux collectivités qui avaient légalement maintenu des accords dérogatoires aux 1607 heures de mettre en conformité la durée du temps de travail de leur personnel avec la durée légale de la fonction publique de 1607 heures par an, au 1er janvier 2022. Les collectivités territoriales disposaient d'un délai d'un an à compter du renouvellement de leurs assemblées délibérantes pour délibérer sur de nouvelles règles de travail.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le cycle hebdomadaire pour l'ensemble du personnel de la commune est de 35 heures par semaine répartis sur 5 jours du lundi au vendredi.  
A ce titre, il est proposé de délibérer sur le temps de travail des agents de la commune.

Voté à l'unanimité

➤ **CIG- CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE : AVENANT N°1 PORTANT PROLONGATION DE LA CONVENTION COMMISSION DE REFORME/COMITE MEDICAL**

Par Ordonnance n°2020-1447 du 25 novembre 2020 : une instance médicale unique dénommée « Conseil médical » remplacera le comité médical et la commission de réforme en 2022. Le CIG demande à la commune de signer un avenant de prolongation de la convention en cours relative aux remboursements des honoraires de médecins et des frais de déplacement des membres de la commission interdépartementale de réforme.

Aucune délibération n'est nécessaire

➤ **BONS ACHAT NOËL POUR LES ENFANTS N'AYANT PAS PU SE RENDRE AU SPECTACLE DE CIRQUE**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération n°60/2021 il a été décidé d'organiser une sortie spectacle pour les enfants du CP au CM2 et d'attribuer un chèque cadeau aux enfants nés à partir de 2021 jusqu'à la grande section de maternelle pour le Noël 2021.

La sortie au cirque pour les enfants du CP au CM2 a été organisée le samedi 4 décembre au cirque Gruss, 29 enfants ont participé à ce spectacle.

Il est aujourd'hui demandé de délibérer pour les enfants qui ne se sont pas rendus à cette sortie, en proposant de leur attribuer un chèque cadeau de 25 €.

Après débat, le conseil municipal

CONSIDÉRANT : - que le Noël des enfants du CP au CM2 était l'organisation de la sortie spectacle, et afin de ne pas créer de précédent, décide de ne pas accorder de bon cadeau aux 27 enfants qui n'ont pas participé à la sortie au cirque Gruss.

Voté par : contre 7                    Abstention 5

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Contrat d'assistance juridique en urbanisme « Concept avocats »  
Prestation de conseil et d'assistance au quotidien sur les questions d'urbanisme : 2000 € par an sans engagement
- Accord de la subvention demandée au Département pour le fonds scolaire concerne 4 classes  
Les classes du centre de l'école ainsi que la classe et bureau de la directrice ont été repeintes cet été. Une subvention départementale a été accordée à hauteur de 44%
- Achat de capteurs CO2 pour l'école financés en partie par l'état  
En raison de la pandémie, l'état subventionne en partie l'achat de capteurs de CO2 dans les classes de l'école, jusqu'au 31 décembre 2021. La commune a choisi de bénéficier de cette aide et a passé commande de 6 capteurs
- Achat défibrillateur  
- Devis : achat 1744€ et 250€ de révision annuelle -Il sera installé sur la place de la mairie
- Marché de Noël 22/12 10h à 18h Parc Fernand Jorelle  
- Monsieur Damien LECOCQ présente l'organisation, une trentaine d'exposants avec animation musicale, balade en calèche, restauration, panier gourmand à gagner.  
Monsieur Damien LECOCQ fait appel aux conseillers disponibles pour une aide pour l'installation des barnums le mercredi matin à 7h00.
- Cérémonie des vœux  
- En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, il est prévu d'organiser les vœux de la commune le samedi 15 janvier salle communale des Garennes et en extérieur avec barnum et chauffage
- Repas des Aînés  
En 2020, faute de pouvoir maintenir le repas des Aînés, des colis de produits locaux avaient été distribués et très appréciés.  
La salle de La Chapelle en Vexin est pré réservée pour le dimanche 30 janvier.
- **Rapport d'activité de la CCVVS**  
La présentation du rapport est reportée au prochain conseil

La séance est levée à 21h15.